

Jésus et Marie auraient conservé les dons faits à ND, ils ne les auraient pas partagés avec les pauvres

écrit par Jean Lafitte | 2 mai 2019



Lettre ouverte aux belles âmes qui voudraient détourner les dons faits à ND au nom de Jésus

J'aimerais dénoncer ici un véritable détournement illégal de dons au nom d'une religion délibérément trahie

Exproprier les donateurs de leur liberté de don ?

C'est fou ce que les alignements de zéros d'une somme apparemment disponible peuvent susciter de suggestions quant à son emploi ! C'est au moins le cas des dons promis, voire déjà versés, à la suite de l'incendie de Notre-Dame de Paris. On est moins inspiré, hélas ! pour ceux de la dette publique que nos élus laissent "prosperer", obérant l'avenir de nos héritiers...

1 – Sur *La Croix* : détourner les dons faits à l'Église...

Tout récemment, en effet, j'ai lu dans *La Croix* ((<https://www.la-croix.com/Debats/Courrier/Notre-Dame-Paris-2019-04-26-1201018012>), un courrier de lectrice plaidant pour que « l'argent des milliardaires » donné à l'Église pour Notre-Dame de Paris soit « **distribué aux services publics français** qui en ont tant besoin hôpitaux, les écoles, les tribunaux, les services publics comme la SNCF, les offices HLM et la Poste, la distribution de l'énergie dont nous sommes aujourd'hui dépendants [qui] ont suffisamment pâti de l'austérité. [...] Et pourquoi ne pas imaginer des écoles pour former des disciples charpentiers, des apprentis pêcheurs, des écoles de cordonniers ou de paysans en agriculture biologique, ainsi que tous les autres métiers dont nous manquons tant aujourd'hui ».

2 –A l'instar de « ce que feraient Marie et son Fils »

Le motif de ce détournement est donné dès la première phrase de ce courrier : « Si l'argent donné pour la réfection de Notre-Dame de Paris était donné à Marie et à son Fils, **on sait bien**ce qu'ils en feraient : ils le mettraient au service des plus faibles. »

Cela m'a choqué, car d'après ce que je sais des Évangiles, je ne puis me considérer comme appartenant au « on » indéfini dont use la dame pour donner son appréciation, qui suppose une réécriture des Livres saints... tout comme le Pape François sur la peine de mort (cf. mon article <http://resistancerepublicaine.com/2019/03/22/le-pape-fait-supprimer-la-peine-de-mort-dans-le-nouveau-cathechisme-pourtant-jesus-netait-pas-contre/>). J'ai donc réagi par un « commentaire » “posté” le 29 avril au soir sur le site internet de *La Croix*, et qui est encore le seul en ce 1^{er} mai, 11 h.

Ce matin, 2 mai, sur ce site, on lit désormais : « Il n'y a aucun commentaire pour cet article »

Mon Commentaire, à l'instant « *Il n'y a que la vérité qui fâche* ».

Et un nouveau, : « *Qu'est-ce qu'un fâchiste ? – C'est quelqu'un qui fâche un détenteur de la VÉRITÉ officielle.* »

Voici donc le rappel de ce que j'en sais, références à l'appui, celle faite au *Magnificat* étant cependant nouvelle.

3 – Les actes et paroles de Marie et Jésus selon les Évangiles

3-1 – Des paroles authentiques de Marie dans le *Magnificat*(Luc, 2, 46-55)

De Marie, les Évangiles ne nous ont transmis que bien peu de paroles, mais St Luc donne le cantique *Magnificat*– du nom de son premier mot dans la version latine –, improvisé par Marie lors de sa visite à sa parente Élisabeth enceinte de 6 mois du futur Jean-Baptiste.

Sans doute St Luc en a-t-il reçu les paroles de Marie elle-même, puisqu'en préambule de son Évangile (1, 3), il dit qu'avant de l'écrire, il s'est soigneusement renseigné auprès des témoins. Or il a rapporté aussi le *Benedictus* prononcé à la naissance de Jean-Baptiste par son père Zacharie et le *Nunc dimittis* dit par le vieillard Syméon lors de la présentation de l'enfant Jésus au Temple. Et St Luc dit expressément que « Marie conservait avec soin tous ces souvenirs et les méditait en son cœur » (2, 19 répété en 2,51).

Il n'est même pas exclu qu'on ait mis ces paroles par écrit, au moins Marie pour le premier et le dernier, car le peuple juif écrivait sa langue depuis plus de 900 ans. Et si de

nombreux artistes ont représenté sa mère Ste Anne lui enseignant les saintes Écritures un livre à la main, l'anachronisme porte sur le livre qui n'a remplacé le rouleau que deux ou trois siècles après et la "leçon" de lecture et écriture n'est pas invraisemblable.

En outre, une lecture "féministe" de l'Ancien Testament laisse entrevoir, par la place qu'il donne à certaines femmes, que la société juive ne les confinait pas dans leur rôle d'épouse, mère et ménagère.

On ne peut donc guère douter de l'authenticité de ces paroles, fortement inspirées par de nombreux passages des Écritures, que Marie possédait bien comme tout Juif pieux. Or après quatre versets de remerciements à Dieu pour ce qu'il a accompli en elle et un verset prophétique, « désormais toutes les générations me diront bienheureuse », Marie étend la dette envers Dieu à tout ce qu'il a fait parmi les hommes en général, puis spécialement pour Israël ; en particulier, « Il a renversé les potentats de leurs trônes et élevé les humbles, Il a comblé de biens les affamés et renvoyé les riches les mains vides. » C'est la seule mention des « humbles » et des « affamés » : Marie loue et remercie Dieu pour son action, mais ne dit rien du devoir qu'il peut être pour l'homme...

3-2 – Joseph et Marie conservèrent les présents des Mages (Matthieu, 2)

Selon St Matthieu, des mages vinrent d'Orient offrir à Jésus nouveau-né de l'or, de l'encens et de la myrrhe. Selon toute vraisemblance, Joseph et Marie les conservèrent pour leur propre utilité, avec bientôt l'obligation de s'enfuir en Égypte pour protéger l'enfant, car il n'est dit nulle part qu'ils aient vendu l'encens et la myrrhe et ajouté le produit de leur vente à l'or lui-même pour le donner aux pauvres.

3-3 – À Cana, le premier miracle de Jésus profite à des gens aisés (Jean, 2, 1-12)

Après un prologue théologique de haute envolée, Jean ouvre son Évangile par le témoignage de Jean-Baptiste qui présente Jésus comme le Messie promis par Dieu, entraînant l'adhésion à Jésus de ses cinq premiers disciples ; et le surlendemain, Marie étant invitée à une noce célébrée à Cana, à courte distance de Nazareth, le marié invite aussi Jésus et ses cinq disciples. Et comme l'heure n'était pas à la tempérance, la provision de vin s'avère insuffisante. Marie s'en aperçoit et le signale à Jésus qui répond que son heure n'est pas encore arrivée. Un moment plus tard, montrant des jarres de pierre destinées aux purifications, Jésus dit aux domestiques de les remplir d'eau, puis d'y puiser et faire goûter au maître du repas : c'était du vin, meilleur que le premier servi ! Là, ni pauvres ni nécessiteux, Jésus voulait seulement « manifester sa gloire et ses disciples crurent en lui » (verset 12).

3-4 – Au Temple même, Jésus trouve normales les offrandes des fidèles (Marc 12, 41-44 et Luc 21, 1-4)

Dans l'anecdote de la veuve indigente qui met deux piécettes dans le trésor du Temple, Jésus ne condamne ni les riches qui y mettent beaucoup, ni la pauvre femme qui met de son nécessaire, pour dire qu'ils feraient mieux de le donner aux plus faibles : ces offrandes au Temple sont un hommage à Dieu, qui est au-dessus de tous les humains. Et pourtant, Jésus ne se manquait pas de faire des reproches aux dignitaires de la religion juive...

3-5 – Jésus approuve Marie, sœur de Lazare, qui verse sur lui un flacon de parfum précieux (Matthieu 26, 6-13, Marc 14, 3-9 et Jean 12,1-8)

Cela se passe à la veille de la Passion de Jésus, au cours d'un repas chez Lazare, qu'il a ressuscité, et ses sœurs Marthe et Marie. Les récits de Matthieu, Marc et Jean présentent quelques divergences, les premiers semblant y avoir mêlé des détails d'un hommage comparable donné dans une autre circonstance et rapporté par St Luc, 7, 36-50.

Je m'en tiens donc à Jean, qui note expressément **la réaction de Judas**: « "Pourquoi ce parfum n'a-t-il pas été vendu 300 deniers qu'on aurait donnés à des pauvres ?" » Mais il dit cela non par souci des pauvres, mais parce qu'il était voleur et que, tenant la bourse, il déroba ce qu'on y mettait. Jésus dit alors: "Laisse-la : c'est pour le jour de ma sépulture qu'elle devait garder ce parfum. **Les pauvres, en effet, vous les aurez toujours avec vous**; mais moi, vous ne m'aurez pas toujours." »

Or selon les indiscretions de *Google*, la lectrice de *La Croix* serait un professeur de lycée, donc membre d'un des « services publics français » qui seraient destinataires des dons à l'Église pour Notre-Dame, redistribués selon ses vœux. Bizarre... !

Et cela en **violation du droit de propriété** garanti par l'article XVII de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789*, expressément rappelée dans le Préambule de notre Constitution : « **La propriété** étant un **droit inviolable et sacré**, nul ne peut en être privé, etc. » Cela implique la liberté de décider de l'usage de son argent et de la destination des dons qu'on en fait, pourvu que cela ne nuise pas à autrui (art. IV).

Ce rappel devrait permettre à la lectrice de *La Croix* de réviser son jugement, trop comparable à celui de Judas !

Achévé ce 1^{er} mai 2019, début du « Mois de Marie » depuis bientôt trois cents ans.